

# INFO BORT L'ETANG

## Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2018-05

### REUNION DU 12 DECEMBRE 2018

**OBJET : BÂTIMENTS COMMUNAUX, GROS TRAVAUX DE RÉPARATION : RÉNOVATION ÉNERGETIQUE, DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX, PROGRAMME 2019.**

Le Conseil Municipal, pour maîtriser les charges énergétiques, a souhaité procéder au remplacement du système de chauffage électrique obsolète des logements communaux de l'ancien presbytère et de la salle polyvalente, et a opté pour l'installation de pompes à chaleur aérothermiques.

Le Conseil Municipal a approuvé l'estimation prévisionnelle des travaux et le plan de financement suivant :

|  |                  |
|--|------------------|
| Coût total HT :  | 104 791,64 euros |
| TVA 5,5 % pour logements et 20,00% pour la salle polyvalente : | 11 491,35 euros  |
| Coût TTC :   | 116 282,99 euros |
| Dotations d'Équipement des Territoires ruraux : 30 % du HT :   | 31 437,49 euros  |
| Fonds d'Intervention Communal : 26,25 % du HT :                | 27 507,81 euros  |
| Fonds propres :  | 57 337,69 euros  |

**OBJET : FIXATION DE LA SURTAXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, PART COMMUNALE, POUR 2019.**

Le Conseil Municipal a décidé de fixer, pour l'année 2019, à 0,75 € hors TVA par m<sup>3</sup> consommé et à 60 € hors TVA par abonnement, le montant de la surtaxe d'assainissement à facturer pour le compte de la commune.

**OBJET : PRESTATION DE CONTRÔLE DES POTEAUX D'INCENDIE.**

Le Conseil Municipal a renouvelé les termes de la convention avec la SEMERAP concernant le contrôle annuel des poteaux d'incendie de la commune, pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**OBJET : INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A ENREGISTREMENT.**

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable au projet d'extension de l'exploitation d'un élevage de porcs jusqu'à 1324 animaux-équivalents implantée aux lieux-dits « Rouvel » et « Le Cheix », sur le territoire de la commune de Neuville.

**OBJET : DÉNOMINATION DES VOIES ET NUMÉROTATION DES HABITATIONS, CHOIX DU FOURNISSEUR DE PANNEAUX, PLAQUES ET NUMEROS DE RUE.**

Le Conseil Municipal a retenu l'offre des ETS MIC SIGNALOC, pour un montant de 5 800,00 € HT soit 6 960,00 € TTC, pour l'achat des plaques et numéros de rue.

**OBJET : REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON, CHOIX DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE DES TRAVAUX.**

Le Conseil Municipal a retenu l'offre des ETS Pompes Funèbres DUCRON, pour un montant de 6 000,00 € HT soit 7 200,00 € TTC, pour réaliser les travaux.

## **Le Conseil Municipal communique**

Comme d'autres aux alentours, notre commune n'a pas été épargnée par les intempéries et les chutes de neige de fin octobre ont occasionné de nombreuses chutes de branches qui parfois, ont fini par bloquer le passage sur les voies communales.

***Nous tenons à remercier chaleureusement les habitants, et notamment les agriculteurs qui ont prêté main forte aux employés communaux pour débayer les chemins et rétablir au plus vite la circulation sur les axes routiers.***

***Après cette intervention d'urgence, nous demandons aux propriétaires d'évacuer les branchages qui continuent d'obstruer les fossés et d'encombrer les bas-côtés.***

Nous profitons de l'occasion pour rappeler l'obligation d'élagage des arbres et des haies.

La réglementation est la suivante :

☛ *Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales.*

☛ *Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement.*

☛ *Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires.*

***Les propriétaires concernés doivent par conséquent se mettre en conformité.***

***Faute d'exécution par les propriétaires, les opérations d'élagage en bordure des voies communales seront exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet et au terme d'un délai d'un mois.***

***Nous tenons aussi à remercier ceux qui de leur propre initiative, contribuent à l'entretien des communaux et du domaine public en tondant ou désherbant autour de chez eux !***

En contribuant à améliorer le cadre de vie, en valorisant l'image de la commune, vous participez, avec les employés communaux, à l'entretien de l'espace communal, soit 1 540 hectares.

### **MODIFICATION DES RÈGLES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

Les Lois du 1<sup>er</sup> août 2016 ont modifié les règles d'inscription sur les listes électorales. Elles ont pour vocation de rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le Registre Électoral Unique (REU) dont la mise en place sera effective au 1er janvier 2019.

Concrètement cette réforme simplifie les procédures pour les électeurs :

- Conditions d'inscription sur les listes électorales élargies :
  - ***Être domicilié chez leurs parents pour les jeunes jusqu'à 26 ans*** (Fournir la preuve du lien filial et preuve de l'attache communale des parents)
  - ***Être inscrit au rôle de la commune pour la deuxième fois sans interruption, au lieu de la cinquième fois y compris les conjoints (couples mariés, PACS exclus)*** (Fournir les mêmes justificatifs qu'actuellement (le nom doit figurer))
  - ***Être Gérant ou associé majoritaire ou unique d'une société inscrite au rôle de la commune pour la deuxième fois sans interruption*** Pièce en cours de définition (À préciser dans un arrêté du ministre de l'intérieur.)
- Possibilité de s'inscrire jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi pour voter à un scrutin
- Consultation de sa situation personnelle vis-à-vis du REU

Pour 2019, qui sera une année de transition, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales, pour voter pour les élections européennes du dimanche 26 mai 2019 jusqu'au **samedi 30 mars**, une permanence de 2h sera mise en place.

### **MOUVEMENT GILETS JAUNES, DOLÉANCES ET PROPOSITIONS**

Un cahier de doléances sera à disposition à la mairie du **lundi 17 décembre au vendredi 21 décembre 2018** pour donner la possibilité aux citoyens d'exprimer leur opinion, leurs doléances et leurs propositions, qu'ils se reconnaissent ou non dans la mobilisation du mouvement, en facilitant l'expression de celles et ceux qui sont empêchés (exclusion numérique, mobilité, etc...).

### **FERMETURE SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

Le secrétariat de mairie sera fermé du **mercredi 26 décembre 2018 au mardi 1<sup>er</sup> janvier 2019**. Réouverture le **mercredi 2 janvier 2019**.

En cas d'urgence, contacter le maire ou les adjoints.

## **REPAS DE NOËL DES « ANCIENS »**

Le repas des « Anciens », habitants de Bort l'Étang âgés d'au moins 60 ans en 2019, aura lieu  
le **dimanche 6 janvier 2019 à 12 heures, à la salle polyvalente.**

Les invitations seront distribuées avant Noël.

**Merci aux éventuels « oubliés » de bien vouloir nous pardonner et de prendre contact avec la mairie : TEL : 04 73 68 30 76.**

## **NOUVEAUTE :**

### **L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (J.D.C)**



*L'organisation de ma JDC,  
maintenant c'est en ligne !*

-  J'ai entre 16 et 25 ans
-  Je m'inscris en quelques clics
-  Je m'informe de A à Z



maJDC.fr  
Journée Défense et Citoyenneté

## **À VOS AGENDAS**

### **AMICALE LAIQUE CONCOURS DE BELOTE**

L'Amicale Laïque organise son traditionnel concours de belote,  
en 4 parties de 12 donnes

**Samedi 5 janvier 2019 à partir de 14h00,  
à la salle polyvalente.**

Un lot à chaque participant.



## CINÉ - GOUTER À LA SALLE POLYVALENTE DE SAINT - JEAN D'HEURS

### Vendredi 4 janvier à 15h00 - L'étrange forêt de Bert et Joséphine

Bert et Joséphine vivent dans un prunier au milieu de la forêt. Ensemble, ils prennent soin des créatures qui la peuplent et s'assurent de leur bien-être. Chaque soir, Bert s'occupe de l'éclairage de la forêt, assuré par des champignons lumineux. Joséphine, quant à elle, pouponne un groupe de champignons qui se chamaillent sans cesse. Une parfaite harmonie règne dans leur univers jusqu'au jour où les champignons lumineux commencent à disparaître...



## CINÉMA À LA SALLE POLYVALENTE DE BORT L'ÉTANG



### Mercredi 9 Janvier 2019 à 20h30 – Les Chatouilles

Drame d'Andréa Bescond, Eric Métayer avec Andréa Bescond, Karin Viard, Clovis Cornilhac – sorti le 14 novembre 2018 – durée 1h43  
Odette a huit ans, elle aime danser et dessiner. Pourquoi se méfierait-elle d'un ami de ses parents qui lui propose de « jouer aux chatouilles » ? Adulte, Odette danse sa colère, libère sa parole et embrasse la vie...

## ATELIER CUISINE

Un atelier de cuisine avec Mathieu BARBET, chef étoilé du Château de Codignat, membres des Toques d'Auvergne sera organisé par le Comité d'Animations Culturelles (C.A.C.) à Bort l'Étang

le **samedi 16 février 2019.**

Les différents plats préparés durant l'après-midi seront partagés le soir autour d'un repas.

Vous pourrez vous inscrire et obtenir plus d'informations auprès de Danielle au 06.85.48.36.08 à partir du 15 janvier 2019. Aucune réservation ne pourra être effectuée avant cette date.

Une participation financière sera demandée à chacun.



## THÉÂTRE

Art, Culture et Patrimoine de Courpière organisera une soirée théâtre en partenariat avec le CAC, dans le cadre du 8<sup>ème</sup> Festival de Théâtre amateur « Art-scène au pays de Courpière »

La troupe « Théâtre des trois roues » présentera le **vendredi 8 mars 2019**, à la salle polyvalente, la pièce « C'est pas le moment » de Jean Claude ISLERT.

# La Capitainerie

Le seul théâtre en Auvergne avec vue sur la mer

**Dimanche 16 décembre 2018 à 18h**  
**Musical Graffiti Improvisation**

Trois musiciens, un éclairagiste, un sonorisateur, un photographe, pour un moment d'improvisation, la création que l'on confie à l'instant, à ce qui passe et se passe entre des artistes, entre eux et le public. L'art qui naît en direct.

*24 route de Clermont - 63350 Joze - 04.73.70.26.63*

**Retrouver l'agenda des manifestations de la commune et des alentours  
ainsi que les séances de cinéma actualisées,  
sur le site internet [www.bortletang.fr](http://www.bortletang.fr)**

## **SUR BORT L'ÉTANG...**

### **M. CHABRILLAT PHILIPPE**

Artisan depuis 1991

**PLACOPLATRE, PEINTURE.  
REVÊTEMENTS SOLS ET MURS.  
FAÇADES.**

04 73 62 90 05 / 06 64 38 33 39

[chabrilat.philippe@orange.fr](mailto:chabrilat.philippe@orange.fr)

**La Gravière- BORT L'ÉTANG**

### **M. BARADUC ALAIN**

Dépositaire de gaz

butane et propane

Possibilité de livrer sur la commune

04.73.77.35.30 / 07.88.62.70.63

**Chez Goutta – BORT L'ÉTANG**

